

Mention d'information

Baromètre de satisfaction des Instants Santé 21-01

La Mutualité Sociale Agricole (MSA) met en œuvre un traitement automatisé de données à caractère personnel, dénommé « **Baromètre de satisfaction des Instants Santé** » dont la finalité est de mettre en œuvre une enquête de satisfaction du parcours Instants Santé auprès des adhérents ayant réalisé tout ou partie du parcours et produire des statistiques à partir des données issues de cette enquête préalablement anonymisées, dans un but de pilotage, d'analyse et d'évaluation de l'amélioration continue de la qualité du parcours Instants Santé.

La base légale de ce traitement est le consentement du participant.

Les informations traitées sont les suivantes :

- les données d'identification
- les données relatives à la vie personnelle et professionnelle.

Les données sont conservées par la Mutualité Sociale Agricole dans la limite d'un mois, à compter de la date de la fin de l'enquête.

L'accès aux données est réservé aux prestataires (sociétés CSA et CALLSON) réalisant l'enquête à la CCMSA.

Conformément aux articles 15 et suivants du Règlement Général sur la protection des données (RGPD), vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données qui vous concernent. Vous pouvez en outre exercer un droit d'opposition jusqu'à l'anonymisation des données.

Vos droits s'exercent sur demande écrite adressée au Directeur Général de la Caisse Centrale de Mutualité Sociale Agricole (CCMSA) ou à son Délégué à la Protection des Données (DPO).

En cas de difficultés dans l'application des droits énoncés ci-dessus, toute personne peut également introduire une réclamation auprès de l'autorité indépendante en charge du respect de la protection des données personnelles : [Commission Nationale Informatique et Libertés \(CNIL\)](#) – 3, Place de Fontenoy TSA – 80715 – 75334 PARIS CEDEX07

Le Directeur Adjoint,

Bruno FRADIN

